

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/07/2020

Dossier complet le :

13/08/2020

N° d'enregistrement :

2020-9950

### 1. Intitulé du projet

Construction d'ombrières photovoltaïques sur le parking de l'hippodrome du Bouscat

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

URBASOLAR

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Agnès TIXIER, Directrice du Développement

RCS / SIRET

4 9 2 3 8 1 1 5 7 0 0 1 1 3

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Energie Rubrique 30 Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire	Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'objet de la présente demande d'examen au cas par cas concerne la construction d'ombrières photovoltaïques sur le parking de l'hippodrome du Bouscat

Cette construction a pour fonction :

- de produire une énergie renouvelable qui sera injectée sur le réseau public de distribution.
- d'améliorer le confort thermique de stationnement des utilisateurs du parking
- de protéger les véhicules du soleil et des intempéries

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet répond à plusieurs objectifs dont les principales composantes sont les suivantes :

- Amélioration du confort des visiteurs.
- Promotion des Energies Renouvelables

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs européens et nationaux fixant les orientations de la politique énergétique conférant une place de premier plan aux énergies renouvelables. L'objectif de la commune est de tout mettre en oeuvre pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre tant en réalisant des économies d'énergie, qu'en assurant le développement des énergies renouvelables. L'énergie électrique produite sera injectée sur le réseau public de distribution, venant ainsi renforcer la structure de ce réseau électrique public à proximité d'un bassin de consommation électrique d'environ 800 000 habitants.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

L'organisation du parking ne sera pas modifiée dans le cadre du projet.  
L'état final de la chaussée sera semblable à l'actuel.

La construction de l'installation, dès lors que toutes les approbations auront été obtenues se déroulera en plusieurs phases :

- Préparation du site
- Construction des ombrières
- Pose des modules solaires
- Installation des composants électriques
- Gestion des déchets de chantier

Le maître d'ouvrage s'engage à la réalisation d'un chantier vert avec la volonté de réduire l'impact du chantier sur l'environnement :

- limiter les risques et nuisances causées aux riverains du chantier
- limiter les pollutions provoquées
- limiter la quantité de déchets,....

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le service Exploitation prendra en charge la centrale photovoltaïque au moment de sa mise en service et procédera à l'ensemble des actions permettant de garantir, pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la sécurité des biens et des personnes, la pérennité et la performance de l'installation.

Sécurité des biens et des personnes :

Des contrôles systématiques seront réalisés par sur les moyens d'accès, les équipements de sécurité et les matériels incendie présents sur l'ouvrage. Ces examens seront couplés aux contrôles réglementaires imposés par la réglementation française. Ces contrôles seront effectués par des organismes agréés.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de couverture des ombrières:	environ 6 300 m <sup>2</sup>
Hauteur maximum :	6 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Hippodrome du Bouscat  
Avenue de l'hippodrome  
33110 Le Bouscat

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 37 ' 40 " 8 10 Lat. 44 ° 52 ' 22 " 40N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est situé à plus d'1km du projet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI - Bouscat - approuvé le 07/07/2005 Le projet est situé hors zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est situé à plus d'1km de la zone projet. La zone projet ne concerne que le parking aménagé de l'hippodrome.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Afin de limiter les impacts sur l'avifaune pouvant survoler le site. L'éclairage nocturne sera situé en sous face des ombrières et sera donc orienté vers le sol permettant ainsi de minimiser la diffusion de la lumière.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est situé à plus d'1 km de la zone projet.  La zone projet ne concerne que le parking aménagé de l'hippodrome.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone projet ne concerne que le parking aménagé de l'hippodrome.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet se situe en zone urbanisée, les ombrières seront implantées sur un site déjà artificialisé.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune du Bouscat Inondation / Mouvement de terrain /r/ Séisme: zone de sismicité 2  le projet n'est pas concerné.  Les différentes structures de l'installation seront dimensionnées pour résister aux charges climatiques et sismiques et vérifiées par un Bureau de Contrôle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun trafic supplémentaire. le nombre de places de stationnement n'est pas modifié.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance sonore.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune vibration
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de limiter les impacts sur l'avifaune pouvant survoler le site. L'éclairage nocturne sera situé en sous face des ombrières et sera donc orienté vers le sol permettant ainsi de minimiser la diffusion de la lumière.
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejets polluants
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface imperméabilisée et les écoulements ne seront pas modifiés. Le projet d'ombrières ne modifiera pas le système de gestion des eaux pluviales en place sur le parking.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effluent, ni déchet à caractère dangereux.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les alignement d'arbres et végétations existant assurent le rôle d'écran végétal et minimiseront la perception des ombrières depuis les environs.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact du projet peut être considéré comme positif : - développement des énergies renouvelables - amélioration du confort des usagers - implantation sur un espace artificialisé

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les contraintes réglementaires seront respectées (reculs /limites ou voies, ...)

les enjeux environnementaux et paysagers seront pris en compte aux différentes étapes du projet.

Une auto-évaluation permettant une première analyse des enjeux environnementaux du projet est également annexée.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons donc que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact sur l'environnement dans la mesure où une première analyse permet de justifier l'absence d'effets négatifs du projet sur l'environnement.

Par ailleurs, d'un point de vu environnemental, les sensibilités qui ont pu être identifiées sur le site seront prises en compte à chaque étape du projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 6: Notice Environnementale - Auto-évaluation

## 9. Engagement et signature

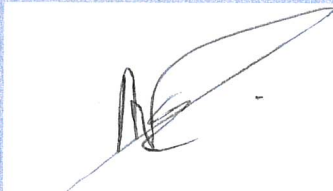
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Montpellier

le, 07/07/2020

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus





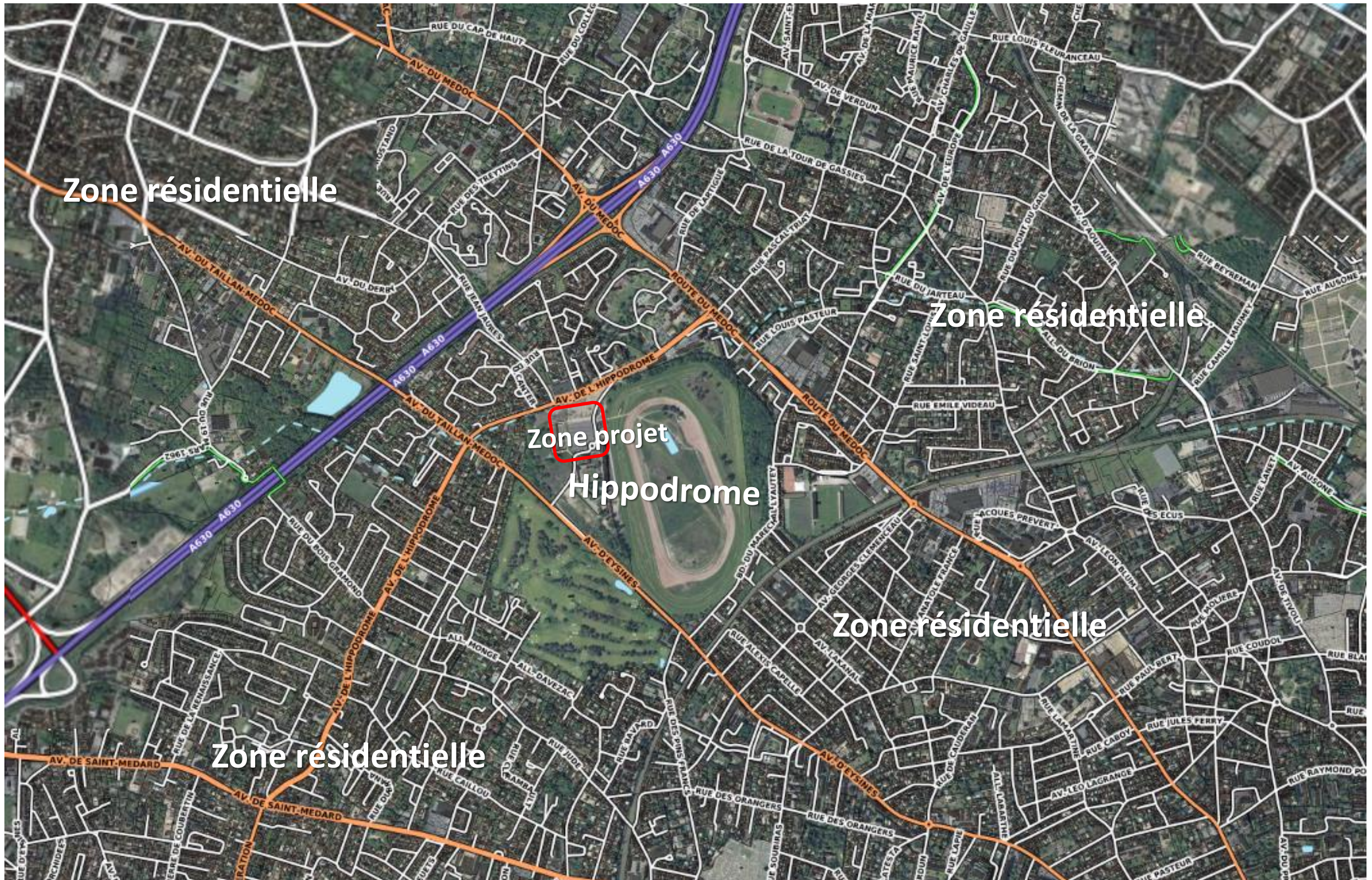






Emprise ombrières : 6 300m<sup>2</sup>





## NOTICE ENVIRONNEMENTALE

### PROJET

**Nature du projet** Ombrières photovoltaïques

**Maître d'ouvrage** URBASOLAR

**Emprise au sol :** **Permis de construire**  
environ 8950 m<sup>2</sup>  
**Réglementation applicable au projet** **Examen au cas par cas**<sup>1</sup> (article R122-2 du Code de l'environnement) : Rubrique 30

**Objectifs de la notice :**

- réaliser un état des lieux environnemental mettant en exergue les enjeux, sensibilités, atouts et faiblesses, forces et contraintes des parcelles concernées
- anticiper les exigences réglementaires et propositions selon doctrine "Eviter-Réduire Compenser"

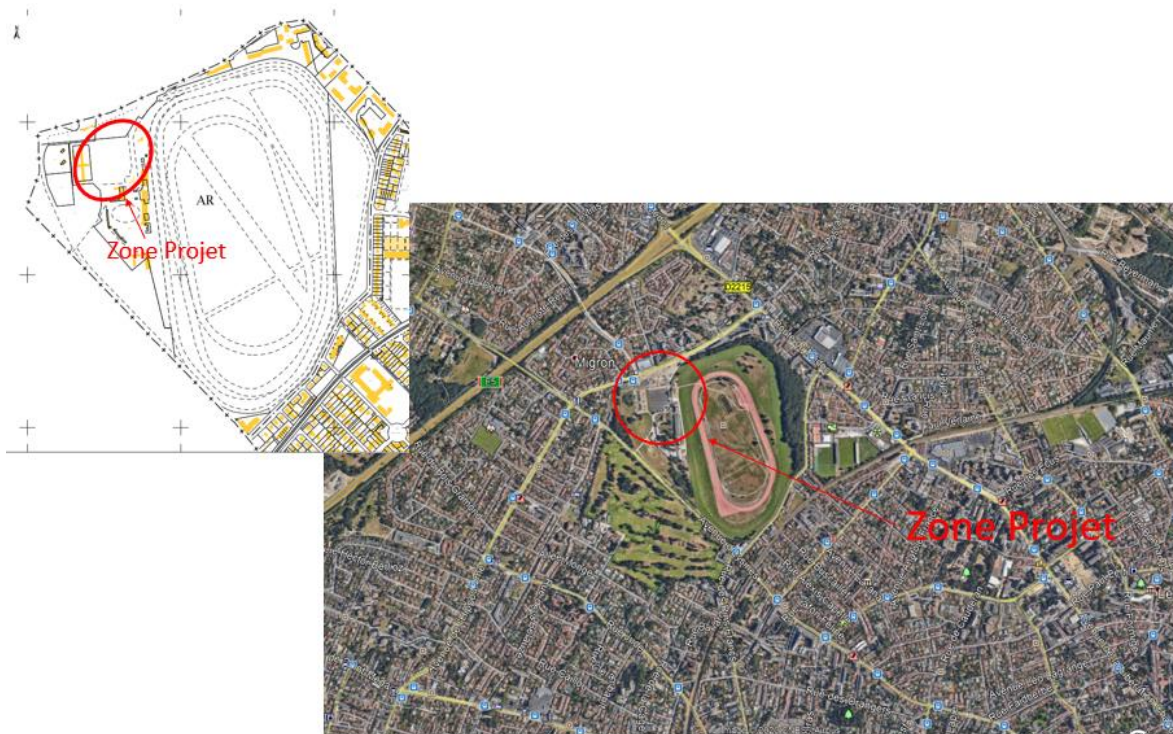
### LOCALISATION

**Département** Gironde (33)

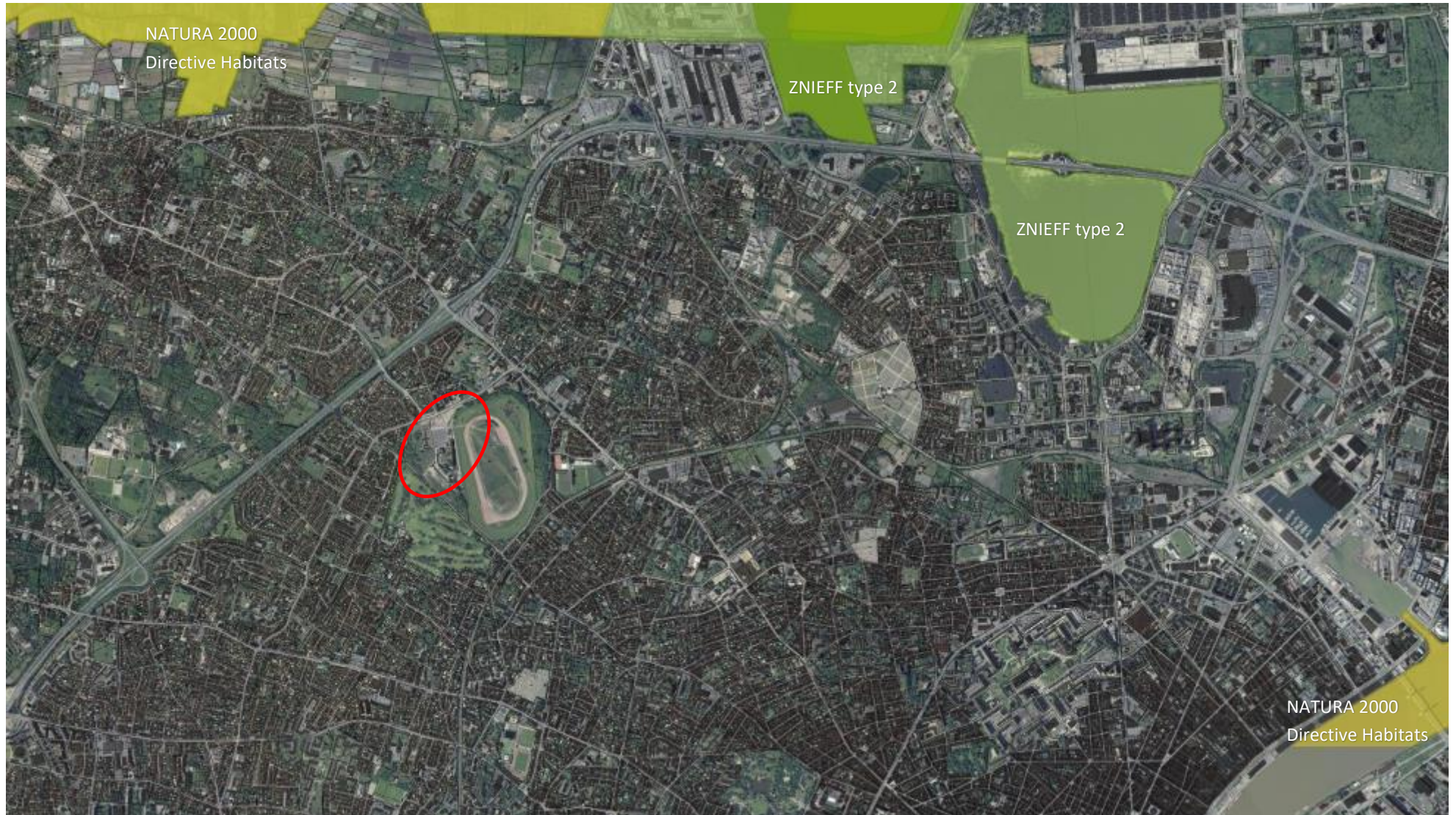
**Commune** Le Bouscat (33110)

**Adresse** Avenue de l'Hippodrome 33110 Le Bouscat

**Situation** Hippodrome



Carte 1 : Localisation générale du projet



Thématiques	Caractéristiques	Enjeux Associés	Préconisations
PERIMETRE REGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRES LIES AU PATRIMOINE NATUREL			
NATURA 2000	Le site le plus proche est situé à 2 km de la zone projet	La zone projet ne concerne que la partie aménagée du parking de l'hippodrome	Prise en compte des enjeux environnementaux en phase chantier. L'éclairage nocturne sera situé en sous face des ombrières et sera donc orienté vers le sol permettant ainsi de minimiser la diffusion de la lumière.

Thématiques	Caractéristiques	Enjeux Associés	Préconisations
PERIMETRE REGLEMENTAIRES ET D'INVENTAIRES LIES AU PATRIMOINE NATUREL			
ZNIEFF	Site le plus proche à plus de 1 km ZNIEFF 2	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisation particulière
Parc National /PNR/ Réserver Naturelle	Projet situé hors de tout périmètre	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisation particulière
FAUNE / FLORE			
Faune	Site peu favorable à la faune : zone d'activités, le projet ne concerne que le parking de l'hippodrome	<b>Eviter la mortalité d'espèces faunistiques protégées</b>	Prendre en compte les enjeux environnementaux en phase chantier

THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES	ENJEUX ASSOCIES	PRECONISATIONS
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>			
<b>Document d'urbanisme</b>	PLU approuvé Le site se trouve en zone Ne	Projet d'ombrières photovoltaïque autorisée sur la zone	Prendre en compte les contraintes réglementaires
<b>Servitudes</b>	Pas de servitudes identifiées sur la zone projet	<b>Pas d'enjeu particulier dans le cadre du présent projet</b>	<b><i>Pas de préconisation particulière</i></b>
<b>Usages – Activités Economiques - Réseaux</b>			
<b>Industrie</b>	Le projet est situé dans sur le parking aménagé de l'hippodrome Les enjeux environnementaux et paysagers seront pris en compte dans la conception du projet.	<b>Participer à la politique de développement durable engagée par la commune.</b>	Pas de préconisations particulières
<b>Réseaux</b>	Réseau urbain dense	Pas d'enjeu particulier dans le cadre du présent projet	<i>Pas de préconisation particulière</i>

Synthèse : Risques Naturels et technologiques

THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES	ENJEUX ASSOCIES	PRECONISATIONS
	<u>Risque d'Inondation</u> PPR – Bouscat approuvé	Projet situé hors zone inondable	<i>Prise en compte la réglementation applicable au projet</i>
<b>Risques Technologiques</b>	Projet non concerné par le risque technologique	Pas d'enjeu particulier	<i>Pas de préconisation particulière</i>

THEMATIQUES	CARACTERISTIQUES	ENJEUX ASSOCIES	PRECONISATIONS
<b>Paysage</b>			
<b>Paysage Perçu</b>	Le projet est situé sur le parking aménagé de l'Hippodrome du Bouscat	Veiller à la qualité environnementale	Pas de préconisations particulières
<b>Paysage Vécu</b>	Site aménagé à proximité de l'hippodrome	Intégration paysagère du projet	Les arbres et végétations existants seront conservés.
<b>PATRIMOINE</b>			
<b>Périmètres (sites classés et inscrits)</b>	Aucun site identifié dans un rayon de 3 km	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisations particulières
<b>Architecture</b>	Le projet n'est situé pas dans le périmètre des 500 m d'un monument historique inscrit ou classé	Pas d'enjeu particulier	Pas de préconisations particulières

		Commentaires
<b>MILIEU NATUREL</b>	Eau	Le projet d'ombrières n'apportera aucune modification aux mesures de gestions des eaux pluviales prévue dans le cadre du réaménagement du parking.
	Zones protégées	Le site est situé à proximité de zones N2000 et ZNIEFF. Le projet concerne que la partie aménagée du parking de l'hippodrome. Les enjeux environnementaux seront pris en compte à chaque phase du projet notamment en phase construction.
	Faune/flore	Limiter l'impact de l'éclairage nocturne sur l'avifaune. Les éclairages seront en sous face et orientés vers le sol. Cela permet également de limiter la diffusion lumineuse.
	Paysage et visibilité	Le projet est situé en zone urbaine. Le projet sera intégré à l'environnement proche.
	Risques Naturels	Pas de préconisations particulières
<b>ENVIRONNEMENT HUMAIN</b>	Activités	L'enjeu est de développer les énergies renouvelables sur les espaces artificialisés.
	Archéologie et Monuments Historiques	Le site n'est pas situé dans le périmètre des 500 m d'un monument historique inscrit ou classé.
<b>CONTRAINTES ET SERVITUDES</b>	Document d'urbanisme	PLU Zone Ne, ale règlement permet la construction d'ombrières photovoltaïques
	Réseau divers	Pas de servitudes dans le périmètre du projet.

Montpellier, le 13/08/2020

Objet : Réponse à la demande de complément – demande d'examen au cas par cas pour le projet de construction d'ombrières photovoltaïques sur le parking de l'Hippodrome du Bouscat

Ref : P2020 9950

Madame, Monsieur

Nous faisons suite à votre demande de complément concernant la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude déposée le 23 juillet 2020, pour le projet de construction d'ombrières photovoltaïques sur le parking de l'Hippodrome du Bouscat.

Vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse à votre demande de précisions concernant le raccordement :

« Veuillez préciser les caractéristiques et les scénarios potentiels de raccordement au réseau d'électricité. En effet, même si le tracé de raccordement incombe au gestionnaire de réseau, le raccordement fait partie du périmètre de projet puisqu'il s'agit d'une opération fonctionnellement liée aux panneaux photovoltaïques permettant le projet (article L.122-1 III du code de l'environnement). Il est nécessaire d'intégrer à la demande d'examen au cas par cas la description et la nature des opérations de raccordement au réseau d'électricité, les enjeux, les mesures prises et les impacts éventuels. »

Réponse :

Le raccordement au réseau électrique national sera réalisé sous une tension de 20 000 Volts depuis le poste de livraison de la centrale photovoltaïque qui est l'interface entre le réseau public et le réseau propre aux installations.

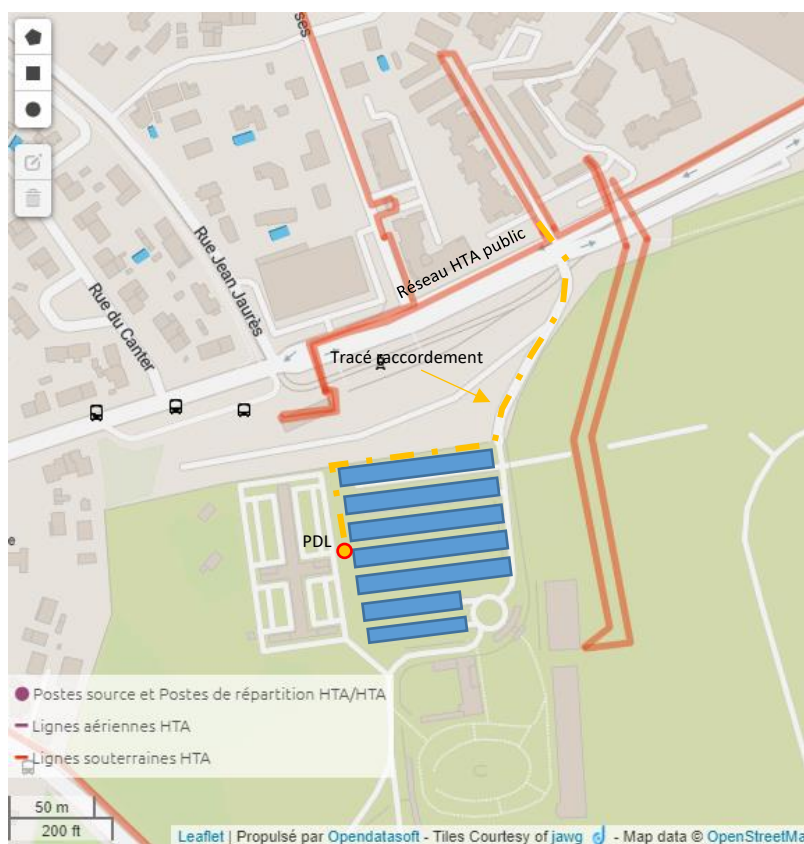
Cet ouvrage de raccordement qui sera intégré au Réseau de Distribution fera l'objet d'une demande d'autorisation au Gestionnaire du Réseau de Distribution qui réalisera les travaux de raccordement du parc photovoltaïque.

La procédure en vigueur prévoit l'étude détaillée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution du raccordement du parc photovoltaïque une fois le permis de construire obtenu, par l'intermédiaire d'une Proposition Technique



et Financière (PTF). Le tracé définitif du câble de raccordement ne sera connu qu'une fois cette étude réalisée. Ainsi, les résultats de cette étude définiront de manière précise la solution et les modalités de raccordement de la centrale photovoltaïque.

Le réseau électrique le plus proche susceptible de pouvoir accueillir l'électricité produite par la centrale solaire photovoltaïque est situé en limite de propriété. Le tracé prévisionnel de raccordement présentera une distance de moins de 100 m et suivra le linéaire des voiries existantes.



Les opérations de réalisation de la tranchée, de pose du câble et de remblaiement se dérouleront de façon simultanée : les tranchées utilisées permettent de creuser et déposer le câble en fond de tranchée de façon continue et très rapide.

L'emprise de ce chantier mobile est donc réduite à quelques mètres linéaires et la longueur de câble pouvant être enfouie en une seule journée de travail.

Toutefois, seule une étude détaillée réalisée par le gestionnaire de réseau (ENEDIS) permettra de connaître avec précision les possibilités de raccordement.

Nous espérons que ces éléments de réponse permettent de compléter le dossier et restons disponible pour tout compléments d'informations.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos considérations distinguées.

Karim LESAFFRE

Chef de projets Urbanisme